Image not found or type unknown

demande d'attestation de naturalisation de mon ascandant

Par **MAYA80**, le **05/09/2011** à **16:54**

bonjour
j'ai mon arrière arrière grands père paternelle né en 1860 à alger il est naturalisé francais par décret du 2 mars 1885.je veux avoir son attestation de naturalisation à qui m'adrésser pour le voir merci

Par **Domil**, le **05/09/2011** à **17:06**

Vu que tous les Algériens étaient Français, ce n'est pas l'acte de naturalisation que vous voulez, mais l'acte le faisant passer de Français de statut civil de droit local à Français de statut civil de droit commun, afin de prouver votre nationalité française par filiation

1) ces décrets n'ont pas été archivés, donc soit vous l'avez, soit vous regardez sur son acte de naissance (s'il y a eu décret, il est indiqué en marge)
2) il faut que ce soit l'ascendant de votre père et non de votre mère si vous étiez mineur lors de l'indépendance. En fait, vous devez prouver que votre père a conservé la nationalité française après le 1er janvier 1963

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés